

DELIBERATION 81/66 : TRAVAUX DE REFECTION DE L'ECOLE MATERNELLE DU CENTRE/  
APPEL D'OFFRES RESTREINT/COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

Monsieur RAVERDEL, 1er Adjoint, chargé des travaux, rappelle à l'Assemblée que, par une délibération du 7 Octobre 1980, le Conseil Municipal avait décidé d'autoriser le Maire à signer une convention avec Monsieur DUMONT, Architecte, concernant l'étude d'un avant-projet sommaire sur l'ensemble du projet et une mission M1 pour la 1ère tranche de travaux.

Monsieur le 1er Adjoint précise que dans la délibération N° 81/50 du 16 Mars 1981, il avait été décidé de procéder à un appel d'offres restreint concernant cette 1ère tranche de travaux, à savoir :

- aménagement des deux classes existantes,
- remaniement des salles de jeux et de repos actuellement installées dans des bâtiments préfabriqués,

pour un montant T.T.C. de 1 057 972 F, y compris honoraires d'architecte.

Il convient maintenant de désigner les membres de la Commission d'ouverture des plis.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré,

- désigne les membres de la Commission d'ouverture des plis :
  - . Monsieur RAVERDEL, 1er Adjoint, chargé des travaux
  - . Monsieur REINSTADLER, 2e Adjoint, chargé de l'Urbanisme et de la voirie
  - . Monsieur NEIGE, Conseiller Municipal, chargé des Ecoles
  - . Monsieur REMY, Conseiller Municipal.
- sollicite de Monsieur le Préfet , eu égard à l'urgence de réaliser les travaux, l'autorisation de passer les marchés négociés en cas d'appel d'offres infructueux.
- rappelle que cette première tranche de travaux a fait l'objet d'une inscription au budget supplémentaire 1980,
- précise que le complément de crédits nécessaire à la réalisation de cette première tranche sera inscrit au budget supplémentaire 1981.